

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 965 fixant la date de réunion de la commission paritaire de conciliation

n° 965

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
26 septembre 1950

Numéro JO  
n° 9 du 30/09/1950

Date du numéro  
30 septembre 1950

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1944 rendue applicable au territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 22 mai 1936 réglementant le travail des autochtones en Côte française des Somalis

**Vu** la décision n° 964 du 26 septembre 1950 instituant une commission paritaire de conciliation

Sur proposition de M. le Délégué dans les fonctions d'inspecteur du travail et de M. le Président, de l'office du travail,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

La commission paritaire de conciliation instituée par décision n° 964 du 26 septembre 1950 se réunira au bureau des services économiques et de l'inspection du travail le vendredi 29 septembre 1950 à 9 heures, à l'effet d'étudier et de s'efforcer d'obtenir le règlement amiable du conflit opposant les salariés autochtones de la Compagnie générale de l'Est africain à la direction de cette entreprise.

#### Art. 2

La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, N. SADOUL.**